



SPÉCIAL FEP : Dans sa séance du **2 février** dernier, le Grand Conseil du canton de Genève a adopté, par 64 voix contre 31, le projet de loi 11926 demandant le passage de la durée de la formation pour l'enseignement primaire de quatre à trois ans. Le texte voté propose formellement une modification de l'article 129 (al. 3) de la Loi sur l'instruction publique. La nouvelle teneur de cet article deviendrait ainsi : « Dans l'enseignement primaire, la nomination de la maîtresse ou du maître généraliste est subordonnée à l'obtention d'un baccalauréat universitaire (*bachelor*) de l'institution du degré tertiaire A chargée de la formation pour l'enseignement ou d'une formation jugée équivalente par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique ». La formule « institution du degré tertiaire A » reste inchangée : elle laisse la possibilité d'organiser les études dans une Université ou une Haute école pédagogique, les deux entités relevant de cette catégorie et les débats parlementaires n'ayant pas proposé de modifier la situation sur ce plan. La documentation relative à ces différents objets est disponible à l'adresse <https://ge.ch/grandconseil>.

| Dix jours après ce vote, la Société pédagogique genevoise a organisé une conférence de presse pour annoncer le lancement d'un référendum contre la modification envisagée. La décision du Grand Conseil devra être soumise à un vote populaire si les opposant-es obtiennent un minimum de 5'538 signatures valides d'ici le 20 mars 2024. Le comité référendaire constitué pour récolter ces signatures regroupe les associations représentatives du corps enseignant primaire et secondaire genevois (SPG, FAMCO et UCESG), le Cartel intersyndical, d'autres syndicats et partis politiques locaux, le Syndicat des enseignant-es romand-es (SER). En font aussi partie l'Association des étudiant-es en formation en enseignement primaire (ADEFEP) et un Collectif autonome de formateurs/trices d'enseignant-es (CAFE). Les informations relatives au processus référendaire en cours sont accessibles depuis www.spg-syndicat.ch. | À l'intérieur de l'Université, entre le Rectorat, l'IUFE et la FPSE, des démarches ont été entreprises pour mutualiser l'information, communiquer au besoin avec l'extérieur et organiser les interactions avec le Département de l'instruction publique. | Le **5 février**, la direction de l'IUFE a diffusé un message à tout le corps académique et administratif engagé dans les formations pour l'enseignement : « Vous avez sans doute vu que le Grand Conseil genevois a tranché : il propose de réduire la formation des enseignant-es primaires de quatre à trois ans. Un référendum est en train de se préparer (...). Il est probable que le débat public se durcisse ces prochains mois, et que nous soyons moins interpellé-es comme expertes que comme parties prenantes de la formation. Dans ce contexte, l'IUFE est en contact avec le Rectorat et les partenaires du DIP pour anticiper les évolutions à venir. Le Comité de programme FEP coordonnera les travaux à venir et leur planification. » Des échanges ont également eu lieu avec les Hautes écoles pédagogiques romandes et suisses pour les tenir informées de l'actualité locale. | Le **6 février**, une séance planifiée du Groupe de coordination DIP-IUFE a permis de faire un point partagé de situation. Il est apparu que deux questions devaient être distinguées : celle de la durée et celle des conditions d'accès aux études. Côté durée : le référendum suspend la décision politique, mais les partenaires qui devront l'opérationnaliser ne souhaitent pas attendre le résultat d'une éventuelle votation pour anticiper les options possibles ; un scénario en trois ans avait

d'ailleurs déjà été paritairement étudié en 2015, pour évaluer son impact sur les contenus et le financement des études ; cet examen doit être repris et affiné, en particulier pour savoir si et comment le principe du/de la généraliste qualifié-e pour assumer toutes les disciplines dans les deux cycles 1 et 2 du plan d'études romand devra ou non évoluer. Côté conditions d'admission : ce point n'est pas abordé par l'article de loi, mais il a émergé en marge de débats ; à côté de la durée des études, la procédure en vigueur à Genève est en effet soupçonnée d'inciter des étudiant-es genevois-es à se former à Lausanne ; le fait que 196 candidat-es se présentent cette année au concours d'entrée à la FEP pourrait infirmer cette hypothèse, d'où un travail en cours de production de données consolidées, susceptibles d'étayer les discussions qui restent à mener. Ce travail s'effectue de manière coordonnée entre les services du DIP et ceux de l'Université. | Le **8 février**, le comité de programme de la FEP a réuni les formateurs et formatrices impliqué-es pour une séance informelle d'échange d'informations et d'idées. | Le **13 février**, la SPG a annoncé devant la presse le lancement du référendum. | Le lendemain **14 février**, elle a organisé une assemblée générale et voté une résolution en faveur d'**« une formation de haut niveau pour un enseignement de qualité »**. | Le **21 février**, l'IUFE a répondu par écrit à des questions posées par la Tribune de Genève. Ces réponses ont été publiées sous le titre « Passer de quatre à trois années d'études : l'avis des formateurs ». L'original de cet échange est accessible depuis la page FAQ de l'Institut : www.unige.ch/iufe/index.php?cID=1477 | Le **29 février** à venir, le groupe formation des enseignant-es de la Présidence de la Section des sciences de l'éducation reprendra son rôle de coordination de tous les programmes de formation. | Le **28 mars** prochain, une séance de travail est agendée entre la Conseillère d'Etat en charge du DIP Anne Hiltbold et le Recteur de l'Université Yves Flückiger. Olivier Maulini (IUFE) et Lucie Mottier Lopez (FPSE) y participeront. Cette rencontre devrait clarifier les travaux à mener dans le contexte du moment (post délai référendaire), en particulier des deux points de vue de la durée et des conditions d'accès aux études. Les instances et les formateurs/trices de l'Université seront régulièrement informé-es de la situation et associé-es à l'élaboration des décisions.

IUFE : Le nom de l'Institut a officiellement changé pour devenir plus inclusif. Le site Internet et les logos (ci-contre) ont été adaptés. Tout le personnel est invité à mettre à jour documents, messages et signatures avant diffusion.

UNIGE : L'administration centrale prie tous les collaborateurs/trices d'utiliser désormais le nouveau format unique de cahier des charges, disponible depuis la directive 0241 du Mémento.

AGENDA : Une ville virtuelle pour développer les connaissances et habiletés spatiales : bilan et perspectives. Mardi 26 mars 2024, 17h00-19h00. Uni Mail, s. 2193. | Éducation au développement durable. Colloque de formation continue de la Chambre des hautes écoles pédagogiques de swissuniversities. Jeudi 29 août 2024, PH FHNW, Olten. | Bruno Védritines nous annonce la publication de son livre « L'expérience de la subjectivité dans l'enseignement littéraire » : <https://www.peterlang.com/document/1352443>. ■

Projet de loi

Faut-il réduire la formation des enseignants du primaire?

Tribune
deGenève

